



Edito (le mot du Maire)



C'est avec un grand honneur que je m'adresse à vous ici pour la première fois.

Dans un contexte exceptionnel, le 15 mars dernier, vous vous êtes déplacés pour les élections municipales. Je voudrais vous remercier pour la forte participation, et féliciter tous les candidats qui ont fait vivre la démocratie au sein de notre village.

Mais surtout je voudrais féliciter encore une fois l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur élection. Je ne vous cache pas que je n'aurais pas espéré mieux comme équipe autour de moi.

Le conseil municipal n'a pu être installé que le 25 mai dernier pour cause de crise sanitaire mais vous allez voir dans cette gazette qu'il n'a pas perdu de temps pour se mettre au travail : travaux rue de Jaulny, réparation des nids de poules, arrosage des massifs, suivi des travaux du département...

Les projets les plus importants sont suivis ou lancés : création d'une aire d'aspiration pour les pompiers afin d'améliorer notre réserve incendie, appel d'offre en septembre pour recruter un architecte pour notre projet de rénovation de la mairie, mais aussi un diagnostic est en cours sur les cloches de l'église et sur la toiture du clocher.

Malgré ce contexte incertain nous avons décidé de faire une fête patronale, mais en extérieur, au Parc Savonnière. Une marche pour découvrir le passage de l'ancien Tacot, via la gare de Pannes, ou des jeux au Parc, suivi d'un Apéritif offert par la commune et la possibilité de se restaurer grâce à Pannes Loisirs. Enfin une occasion de se réunir cette année !

Le tout en respectant les gestes barrières.

Après ces mois de doutes et de méfiance face au Coronavirus nous ne devons pas baisser les bras car le virus est encore bien présent. Donc restez vigilants !

Prenez soin de vous !

Brady Gérard
Maire de Pannes

Le nouveau conseil municipal



Le 15 mars dernier comme cité ci-dessus, vous étiez invités à vous rendre aux urnes afin d'y élire votre nouveau conseil municipal vous représentant pour les 6 prochaines années.

Le premier tour de ces élections a permis de trouver l'ensemble de votre équipe.

Mais suite à la pandémie et au confinement, il a fallu attendre le 25 mai pour que l'équipe puisse se réunir et élire le maire et les adjoints, mais aussi définir les engagements et les responsabilités de chacun à travers les diverses commissions.

Après 2 mandats, un en tant que conseiller, un autre en tant que 2e adjoint et 1er adjoint, Gérard Brady devient maire. Il sera assisté de Jacky Noel au poste de

1er adjoint, de Gilles Clavel, 2e adjointe, et de Carine Schmit, 3e adjointe.

« Je suis très content de mon équipe. Elle est très ouverte d'esprit. Nous allons faire de belles choses ensemble, valoriser notre patrimoine, continuer la sécurité de notre village et encore beaucoup d'autres choses » souligne le nouvel édile.

Tous les membres sont disponibles si vous avez des questions, des interrogations sur la vie communale.

De gauche à droite sur la photo.

Gérald BRADY (Maire), Alicia GROSLIER (Conseillère municipale), Anthony THIENNEMENT (Conseiller municipal), Patrick HEMONET (Conseiller municipal), Agnès GOLAB (Conseillère municipale), Gilles CLAVEL (2ème adjoint), Jacky NOËL (1er adjoint), Sandrine DASSI (Conseillère Municipale), Carine SCHMIT (3ème adjointe), Damien SCHMIT (Conseiller municipal), Thierry HUMILIERE (Conseiller municipal)



Association Pannes-Loisirs



Vendredi 3 juillet, le conseil d'administration de l'association Pannes-Loisirs s'est réuni, en respectant bien les gestes barrières, afin de réélire les membres du bureau. Elus le 9 mars dernier lors de l'assemblée générale de l'association, les membres avaient souhaité voter le bureau après les élections municipales.

Le nouveau bureau se compose donc ainsi de gauche à droite sur la photo:

Michel GILLET, (trésorier) **Sandrine DASSI**, (présidente), **Charlotte LATRICHE**, (secrétaire), **Lydia HANRIAS**, (trésorière adjointe), **Agnès GOLAB**, (vice-présidente), **Mado FEHLEN**, (secrétaire adjointe, pas présente sur la photo)

Chaque année, l'association Pannes-Loisirs organise la brocante en juillet. Avec la crise du Covid-19, les membres de l'association ont pris la sage décision d'annuler la manifestation, mais assurent aux habitués qu'elle aura bien lieu en **2021**, le dimanche 18 juillet.

Travaux de la chaussée dans la commune



La semaine du 10 juillet dernier le département a procédé à la rénovation complète de la chaussée sur toute la traversée du village, prenant ainsi la totalité des travaux en charge.

La réalisation fut un peu compliquée pour l'entreprise Eurovia, mandatée par le département, du fait de la circulation importante ce jour là (fermeture de l'autoroute A31 suite à un accident, et obligeant la totalité des véhicules à passer par Pannes). Malgré cela, les travaux se sont bien passés et le résultat est très appréciable.



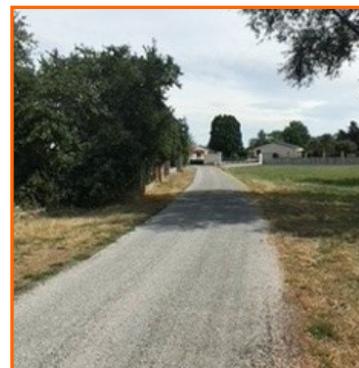
Les 27 et 28 juillet le centre départemental des routes de Thiaucourt est venu faire des travaux de réparation rue de l'Orme, sur les nids de poules. La route appartenant au département, c'est donc le Conseil Départemental qui est responsable de son entretien.



Samedi 25 juillet, les conseillers municipaux se sont réunis afin de préparer les travaux de voirie prévus la semaine suivante. Effectivement, en perspective des travaux de réparation sur la route de Jaulny coté rivière, une bonne partie du conseil municipal s'est réunie autour de Bertrand Deleau, d'Essey et Maizerais, qui procédait à un rabotage de la route. Un grand merci à Bertrand Deleau d'avoir travaillé gracieusement pour la commune !

La route de Jaulny rafraîchie

La route de Jaulny coté rivière nécessitait des travaux de rénovation importants. Un rabotage a été effectué afin d'aplanir l'ensemble de la voirie, suivi d'un bi couche afin d'imperméabiliser l'ensemble. La municipalité a profité de ces travaux pour refaire un morceau d'enrobé situé devant les bacs à verre où la route présentait un flash où l'eau stagnait lors des pluies. Ce lieu va prochainement faire l'objet d'un réaménagement afin d'y créer une aire d'aspiration dans le ruisseau pour les pompiers et améliorer ainsi notre réserve incendie.





Les cloches de l'église mises à l'arrêt.



Comme certains d'entre vous ont pu le constater, les cloches de l'église ne retentissent plus depuis quelques semaines.

Suite au problème du beffroi qui soutient les cloches, nous avons dû prendre la décision de les stopper provisoirement. Le plancher bois qui supporte le beffroi métallique des cloches s'est affaissé, entraînant du coup le support des cloches qui se trouve à quelques millimètres du mur en pierre du clocher. Nous avons contacté plusieurs entreprises spécialisées afin d'y réaliser un diagnostic en vue de sécuriser le clocher et de remettre les cloches en fonction.

Partenariat avec l'association TORCOL



Depuis plusieurs années déjà, la commune est partenaire de l'association Torcol, qui milite pour la préservation de la nature (exemple : installation de nichoirs à chouette effraie dans l'église).

Afin d'officialiser ce partenariat, l'association a labellisé le Parc Savonnière, en un "Espace de la biodiversité".

Ce label est la reconnaissance des différentes démarches de la commune envers l'environnement.

Faucon crécerelle sur la commune

Parmi les 4 espèces de faucons présentes en Lorraine, le faucon crécerelle (ou la crécerelle) est le plus commun. Plutôt petit (70 à 80 cm d'envergure), on le reconnaît souvent à son vol sur place au-dessus des champs lui servant à repérer les mulots. Très friand de rongeurs, il est l'allié des agriculteurs en consommant pas moins de 3000 de ces petits animaux (qui peuvent détruire jusqu'à 10% des récoltes chaque année) par an. Il se délecte également de passereaux imprudents ou de gros insectes. La crécerelle n'hésite pas à s'approcher de nos habitations. En effet, il n'est pas rare de la rencontrer au cœur d'un village ou encore dans un centre ville. Ici, à Pannes, un couple a choisi le creux d'un mur d'une maison pour y édifier son nid. Nous avons donc pu assister à l'envol de 3 jeunes oiseaux restant cependant proche du nid et en attendant le nourrissage des parents.



(photo : Guillaume Schwarz)

Les gîtes du Holit reprennent vie après le confinement



Après deux longs mois de confinement, Maryline et André Castelli ont accueilli leurs hôtes aux gîtes du Holit avec bonne humeur et, surtout, avec bonheur car leur activité était, comme beaucoup d'autres, en stand-by. « Nous avons ouvert avec toutes les règles sanitaires en vigueur, les gîtes sont nettoyés et désinfectés par notre employée et par moi-même à chaque départ avec des virucides », précise André.



Cette situation plus qu'exceptionnelle n'a pas fait peur à Florence Vachey et son conjoint, Fabrice Samiers, tous deux habitants de Metz centre, à venir passer une semaine dans un des gîtes, profitant ainsi de la nature, des visites et du jardin des propriétaires des lieux.

« Nous avons fait notre réservation lorsque nous ne pouvions faire que 100 km et nous avons trouvé celui-ci sur internet, nous n'avons pas hésité et c'est vraiment sans regret », avoue le jeune couple. En précisant, « nous n'habitons pas loin et, pourtant, nous ne connaissions pas du tout le coin, certes nous en avons entendu parler mais c'est tout. C'est vraiment magnifique et il y a beaucoup de choses à faire et à voir, d'ailleurs nous avons déjà décidé de revenir. »



Les conseillers municipaux déjà au travail

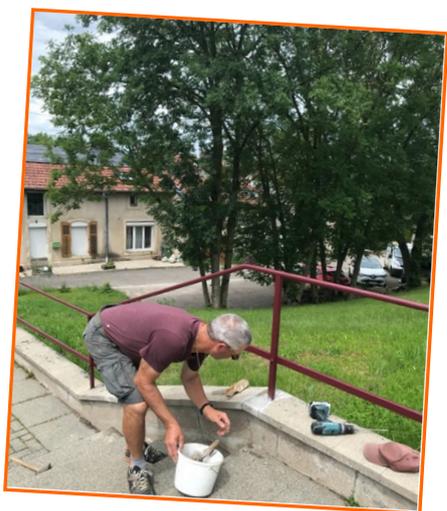
Ne perdant pas de temps dans leur fonction, les conseillers municipaux sont déjà pleinement au travail afin d'améliorer le quotidien de tous et d'entretenir notre commune.



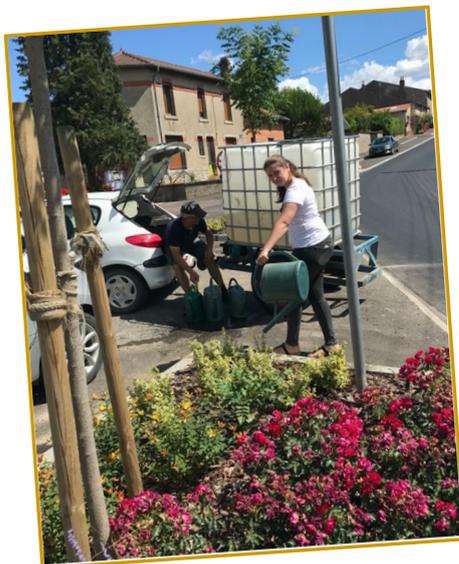
Nettoyage des descentes d'eau de l'église et changement d'un élément abîmé sur la mairie.



Marquage du terrain de foot au Parc Savonnière.



Réparation des tablettes du muret de l'escalier de l'église.



Arrosage des plantations.



Aide au montage de nouveau meuble pour l'école d'Essey-et-Maizerais.



Rabotage, rue de Jaulny, œuvré par le conseil municipal





Du Loiret à la lorraine pour une choucroute



De gauche à droite, Jean et Marylène Faucher, vice-président et président de l'association de Pannes Loiret, et Colette et Jean-Pierre Bernard, des amis du Loiret également. (photo Est-Républicain)

Dimanche 1er mars, l'association Pannes-loisirs a organisé sa choucroute annuelle. Deux couples d'amis de Pannes, dans le Loiret étaient venus pour déguster cette fameuse choucroute. Cette animation traditionnelle fut encore une belle réussite avec 55 personnes inscrites, dont 5 qui avaient fait le choix d'un plat à emporter.

Défilé de carnaval



A l'initiative de Chloé Dassi, une enfant de la commune, l'association Pannes Loisirs a organisé un défilé pour la fête de carnaval en février. Une lettre d'information avait été distribuée en amont aux habitants de la commune afin de solliciter les parents pour confectionner des beignets pour l'occasion. Un goûter leur a été offert par l'association. Ainsi, les enfants ont pu passer un agréable moment ensemble.



Le lavoir de Pannes (article Est)



Trois constructions pour le lavoir de Pannes.

Le lavoir de Pannes compte 170 ans d'âge. Et une histoire qui ne fut pas un long fleuve tranquille puisque l'édifice, construit au milieu du XIXe siècle, a subi des transformations par trois fois.

Le lavoir a été initialement bâti en 1850. De nombreux objets et vestiges de monuments gallo-romains ont été trouvés sur place lors de sa construction. Il a pris place sur un terrain vague situé près du ruisseau de Madine.

En 1881 (*plus précisément lors d'un délibéré du conseil municipal du 29 juin 1881*), il a été décidé de le reconstruire.

Il fut décidé d'une seconde version agrandie, toujours à la même place. L'ouvrage était alimenté par deux sources intarissables qui existent dans le village. C'est dans ce bâtiment que sont apparus des bancs pour que les laveuses puissent se reposer. Elles disposaient également de tables pour y déposer leur linge.

Troisième version en 1946:

Ce deuxième chantier s'est déroulé en trois phases : la démolition du premier lavoir, l'établissement des conduites des deux sources et la reconstruction du nouveau bassin public.

Le lavoir n'a pas été épargné par la guerre. Détérioré, il fut restauré et retouché, pour la troisième fois donc, en 1946. Ces travaux ont été confiés après la seconde guerre mondiale à l'entreprise Lotz, de Thiaucourt, pour la somme de 87 661 francs de l'époque.

Désormais condamné:

Le lavoir de Pannes fut condamné dans les années 80, après un accident qui avait coûté la vie à un enfant. Le conseil municipal à cette époque, a pris la décision de le fermer définitivement. L'équipe municipale actuellement en place espère toutefois pouvoir rouvrir ce lieu afin qu'habitants et voyageurs puissent profiter de ce monument du patrimoine de la commune.





Fête patronale: Conjointement avec l'association Pannes-Loisirs, il a été décidé, pour cette année, d'organiser la fête patronale.

Invitation

*Le Maire et le conseil Municipal de Pannes
Ont le plaisir de vous inviter pour la:*

Fête Patronale

Le Samedi 5 septembre 2020

A partir de 14 heures

Au programme:

Au départ du parc Savonnière, rendez-vous avec la nature et l'histoire le long des anciennes voies du « tacot » via le viaduc de Bouillonville.

*Quelques lieux remarquables expliqués et commentés
Retour pour un apéritif-vin d'honneur offert par la municipalité
au parc Savonnière vers 18 heures.*

PANNES-LOISIRS

(Si vous ne voulez pas faire la randonnée) pour animer cette fête patronale, votre association vous propose, dans un premier temps, de vous amuser, à partir de 14 heures, au parc Savonnière autour de jeux: comme la pétanque, ou le mólki,...

Dans un second temps, pour clôturer cette journée festive, nous vous invitons à nous retrouver, après l'apéritif, pour d'un repas sous chapiteau au parc Savonnière, composé de:

- *Salade de légumes et de pommes de terre*
 - *Barbecue avec des saucisses et des côtes de porc*
 - *Fromage*
 - *Tartelette aux fruits*
- Boissons non incluses*

Tarifs:

Adultes: 12 €

Enfants entre 6 et 12 ans: 5 €

Enfants de moins de 6 ans: (gratuit)

*Réservez vos places avant le 28 août, dernier délai à Sandrine
ou dans la boîte aux lettres de la mairie.*

Paiement obligatoire à l'inscription



La rentrée scolaire



La rentrée scolaire de 2020 / 2021 se fera le **mardi 1^{er} septembre 2020** avec un effectif de 57 élèves toutes classes confondues. L'école a pour projet dès la rentrée de faire réussir tous les élèves en réduisant les inégalités et en prenant en compte les besoins de chacun, garantir la continuité des parcours d'apprentissage, la cohérence des enseignements et instaurer un climat scolaire favorisant la réussite.

Cependant, les maîtres / maîtresses continueront d'appliquer les consignes sanitaires imposées dans la joie et la bonne humeur pour le bien de tous. De plus, les sorties scolaires annulées depuis le 16 mars seront par le fait prioritaires pour l'année prochaine.

Pour conclure, le montant de participation des parents à la coopérative scolaire ne change pas pour cette rentrée et sera donc de 18 euros par élève.

« Alors, prêts ? A vos cartables mardi 1^{er} septembre. »

Alicia

Rappel ! sur la destruction des lingettes:

Courant juillet, notre commune a dû faire appel à la société "IP"FRANCE" en vue de dépanner une pompe assurant le refoulement vers la station d'épuration.

L'entreprise intervenante a constaté un bouchage produit par des lingettes agglomérées dans les hélices.

Si cette intervention nous a coûté quelques centaines d'Euros, la facture aurait pu être beaucoup plus salée de l'ordre de 4000 € correspondant au prix d'une pompe (Main-d'œuvre en supplément).

En effet sans notre vigilance collective et une intervention plus tardive, le blocage aurait entraîné une destruction rapide du matériel.

Nous attirons donc l'attention de chacun et nous vous conjurons de ne pas jeter ce genre de lingettes dans les toilettes ou les égouts. Elles doivent être systématiquement destinées à la poubelle.



Dépôt de plainte pour vandalisme



Mardi 14 juillet, un véhicule agricole a délibérément roulé sur les massifs arborés nouvellement plantés par les élus eux mêmes dans le cadre de l'embellissement du village. Cet acte délictueux a eu pour effet la dévastation des plantations ainsi que la destruction partielle du poteau indicateur. Un fait similaire s'était déjà produit début mars, où le maire avait déposé une simple main courante à la gendarmerie dans un souci d'apaisement.

Malheureusement le message n'est pas passé. Donc le maire a déposé une plainte en bonne et due forme pour destruction de bien public. Il faut rappeler aussi que tous les frais sont à la charge de la commune, donc indirectement aux habitants de Pannes.

En espérant maintenant plus de respect du travail et de l'investissement envers les actions communales.

Infos masques commune



Une deuxième livraison de masques commandés au département est enfin arrivée. Si vous le souhaitez, vous pouvez retirer le vôtre en mairie aux heures d'ouverture rappelées en fin de ce bulletin municipal. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, faites le savoir par retour de mail à l'adresse « mairiedepannes@gmail.com »

Horaires d'ouverture mairie:

Voir en fin de gazette

